Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Québec

Direction générale de la gestion du milieu minier

Québec le 5 décembre 2023

AVIS DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRAINS
MODIFICATION DES SUPERFICIES ET FORMES DE TERRAINS RÉSERVÉS À LA DÉSIGNATION SUR CARTE

(3e alinéa de l'article 42 de la Loi sur les mines)

EFFECTIVE À COMPTER DU : 5 déc. 2023

FEUILLET S.N.R.C. : 21E/05

Prenez avis que l'octroi de claims qui visent les terrains situés à l'intérieur du ou des périmètres décrits ci-dessous sera régi en fonction des nouvelles limites indiquées sur les cartes de titres miniers conservées au bureau du registraire et non plus en terme de lots et blocs miniers, à compter de la date effective de la modification.

Préparé par Mélanie Jobin — Mélanie Jobin

Approuvé par Hélène Giroux — Hélène Giroux

Date — 2023-12-05

DESCRIPTION DU OU DES PÉRIMÈTRES DU TERRITOIRE RÉSERVÉ À LA DÉSIGNATION SUR CARTE EN FONCTION DES NOUVELLES LIMITES DE TERRAINS (cellules 30'' de latitude par 30'' de longitude)

Lots 4-1, 4-2 et 5-3 du rang VIII du canton d'Ascot
Lots 1, 2-1, 3-1, 3-2, 4 et 5-1 à 8-1 du rang IX du canton d'Ascot
Lots 1 à 4, 5-3, 5-4, 6, 7 et 8-1 du rang X du canton d'Ascot
Lots 1 à 7, 8-1 et 9 du rang XI du canton d'Ascot
Lots 1 à 8 du rang XII du canton d'Ascot
Lots 26 à 28 du rang I du canton de Hatley
Lots 25-1 à 27-1 et 28 du rang II du canton de Hatley

Direction des affaires minières et de la coordination
5700, 4e Avenue Ouest, local C 320
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6292, poste 705324
Télécopieur : (418) 643-9297
Helene.giroux@mrnf.gouv.qc.ca